

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 8 octobre 2024

Dépôt d'une candidature auprès de l'État pour bénéficier d'une subvention au titre d'un appel à projets du Fonds de Transition Juste (FTJ) visant à cofinancer les activités du département Normandie Talents

Réuni le mardi 8 octobre 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée,
Catherine COUSIN, excusée, pouvoir à Audrey REGNIER,
Christophe DORE, excusé
Pierre ESTORGES,
Christophe GAUDILLOT, excusé,
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD,
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE, excusée, pouvoir à Sophie GAUGAIN,
Pierre-Jean LEDUC, excusé, pouvoir à Laurent MARTING,
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir à Augustin BŒUF,
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI, excusé, pouvoir à Pierre ESTORGES,
Catherine MEUNIER, excusée,
Hervé MORIN,
Oumou NIANG-FOUQUE, excusée,
Cédric NOUVELOT, excusé, pouvoir à Rodolphe THOMAS,
Audrey REGNIER,
Gilles SERGENT, excusé, pouvoir à Hervé MORIN,
Valérie TELLIER, excusée,
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, excusé, pouvoir à Jonas HADDAD,
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée.

Légalement convoqués le mardi 24 septembre 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- d'approuver le projet porté par le département Normandie Talents de l'AD Normandie pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel y afférent présenté ci-dessous :

Type	2024 (2 nd sem.)	2025	2026	2027	Total	%
Total des dépenses	56 171 €	153 865 €	209 881 €	210 098 €	630 014 €	100
Dépenses de personnel*	40 122 €	109 904 €	149 915 €	150 070 €	450 010 €	71
Coûts restants**	16 049 €	43 961 €	59 966 €	60 028 €	180 004 €	29
Total des ressources	47 828 €	153 865 €	209 881 €	210 098 €	630 014 €	100
FTJ-FSE+ sollicité	39 819 €	107 706 €	146 916 €	147 068 €	441 010 €	70
Autofinancement	16 351 €	46 160 €	62 964 €	63 029 €	189 004 €	30

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État d'un montant global de 441 010 € au titre d'un appel à projets du programme national « FTJ Emploi- Compétences »,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement d'une avance de 30% du coût subventionné par l'Union Européenne,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 11 octobre 2024 après transmission en Préfecture le 9 octobre 2024 et publication le 11 octobre 2024.
Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr